

## Compte-rendu du CA du Réseau Français des Villes Educatrices

Jeudi 11 octobre 2018

De 9h30 à 12h30 à la mairie du 10ème arrondissement de Paris

72 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

(Métro ligne 4 – arrêt « Château d'eau »)

### Ordre du jour :

| Horaires | Sujet  | Intervenants possibles        |
|----------|--|-------------------------------|
| 9h30     | Autonomie des établissements   | Dominique Bruneau (SGEN-CFDT) |
| 10h      | Sujet d'actualité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du Plan Mercredi et PEDT</li> <li>• Discussions autour du projet de loi Blanquer</li> </ul> | Damien Berthilier             |
| 10h30    | <b>AUDITION FANNY ANOR</b>   |                               |
| 11h30    | Préparation des Rencontres Nationales des Villes Educatrices de Toulouse   | Marion Lalane de Laubadère    |
| 12h      | Points de communication & Plan numérique éducatif  | Anna Angeli                   |
| 12h30    | Questions diverses et autres points d'actualité  |                               |

### Présents :

Damien Berthilier (Villeurbanne)  
 Anne Dillenseger (Dijon)  
 Patrice Kervaon (Lannion)  
 Marion Lalane de Laubadère (Toulouse)  
 Anna Angeli (Le Pré-st-Gervais)  
 Anne Favier (CDG 38)  
 Danielle Valéro (Evry)  
 Sandrine Charnoz (Paris)  
 Emilie Kuchel (Brest)  
 Patrick Abate (Talange)  
 Danielle Bori (Metz)  
 Catherine Pinard (Bezons)  
 Sandrine Le Gouic (Schiltigheim)  
 Joelle Vuillet (Clichy-sous-Bois)  
 Benjamin Vételé (Blois)  
 Richard Merra (Gennevilliers)  
 Imène Ben Cheick (Orly)  
 Malika Bony (Orly)

Lê-Chinh Avena (Dijon)  
 Laurent Touzet (Paris)  
 Francie Megevand (Eybens)  
 Emmanuel Nolevaux (Lille)  
 Sandrine Morent (St-Etienne)  
 Etienne Prud'homme (RFVE)

### Excusés :

Olivier Caremelle (Lomme)  
 Charlotte Brun (Lille)  
 Chabha Graf  
 Françoise Lartigue-Peyrou (Bron)  
 Michel Baffert  
 Lénaïc Briéro  
 Corinne Grillet  
 Véronique Bacle  
 Karine Coz-Elleouet (Brest)  
 Sandrine Bernard (Pontault-Combault)  
 Abdoulaye Sangaré (Cergy)  
 Samy Kefi-Jérôme (Saint-Etienne)

## Autonomie des établissements du 1<sup>er</sup> degré (intervention de Dominique Bruneau – SGEN-CFDT)

Dominique Bruneau délégué national du SGEN-CFDT s'occupe principalement de la question du 1<sup>er</sup> degré. Il est venu exposer le travail de son syndicat sur la question de l'autonomie des établissements du 1<sup>er</sup> degré. Ces établissements n'ont pas de statut juridique (différent de l'EPLÉ dans le secondaire). Ils dépendent du maire pour ce qui est du bâti et du financier mais aussi de l'EN sur la partie éducative. Jean-Michel Blanquer a envoyé une lettre aux recteurs sur la réflexion autour de l'aménagement du territoire et en allant sur la question des circonscriptions et le rattachement des écoles (aux collègues par exemple ?)

Cela fait 40 ans que le SGEN parle de ce projet. Mais depuis 2 ans, le SGEN va à la rencontre des écoles (professeurs et directeurs) pour recueillir les questionnements et problèmes. Les directeurs d'école sont en lien direct avec les communes.

Le SGEN souhaite travailler sur la question d'un statut clair des écoles. Cela permettrait par exemple de faire que les temps scolaires et périscolaires partagent plus facilement les espaces. Il faut aussi penser l'école dans un projet de territoire, sur le temps global car le temps scolaire représente que 8% du temps de l'enfant et que les territoires sont très divers.

### **Comment rendre possible le pilotage par les acteurs de façon cohérente ?**

L'exemple des ATSEM montrent bien ce problème (problème de référent, employeur Mairie mais en lien avec des personnels EN)

4 territoires vont expérimenter des établissements publics du 1<sup>er</sup> degré (2 dans la région lyonnaise, 1 en Alsace et un dans un RPI près de Dijon)

En 2021, il va aussi avoir une expérimentation fusion école-collège à Serres (Isère) car il y a une volonté locale des acteurs.

Les premières questions des élus : « Comment choisit-on les territoires ? Comment peut-on avoir des informations au fur et à mesure sur l'avancement de ces projets ? En quoi cela consiste ? Quel est le lien avec le DSDEN. ? Comment cela peut s'articuler avec le travail en cours du numérique (notamment le projet Archiclasse)

La première expérimentation commence en janvier 2019 à La Duchère à Lyon (budget en autonomie à l'école et l'ordonnateur de la dépense sera à l'intérieur de l'école. Le directeur devra rendre des comptes directement au maire). Le SGEN-CFDT de la Duchère (Lyon) a rencontré le DASEN avec l'adjoint au maire de Lyon et il était très intéressé. Le ministère est aussi intéressé pour accompagner ce projet et des conventionnements sont possibles. L'idée du SGEN est de faire émerger des dynamiques locales.

La question de l'évolution du statut du directeur d'école est en lien avec l'autonomie des établissements. Nicole Dreyer propose de faire découvrir l'exemple de l'école Européenne de Strasbourg (<https://www.ee-strasbourg.eu/>) qui a un fonctionnement différent que ce soit au niveau administratif (un directeur pour toute l'école) en termes de gouvernance (ville, CG, Région).

A ce sujet, Dominique Bruneau rappelle que le thème de la direction d'école est à l'agenda social 2019 du MEN. Il y a une vraie souffrance (80% de notre travail est intransférable, car c'est un travail de proximité.).

## Mise en place du Plan Mercredi et PEDT

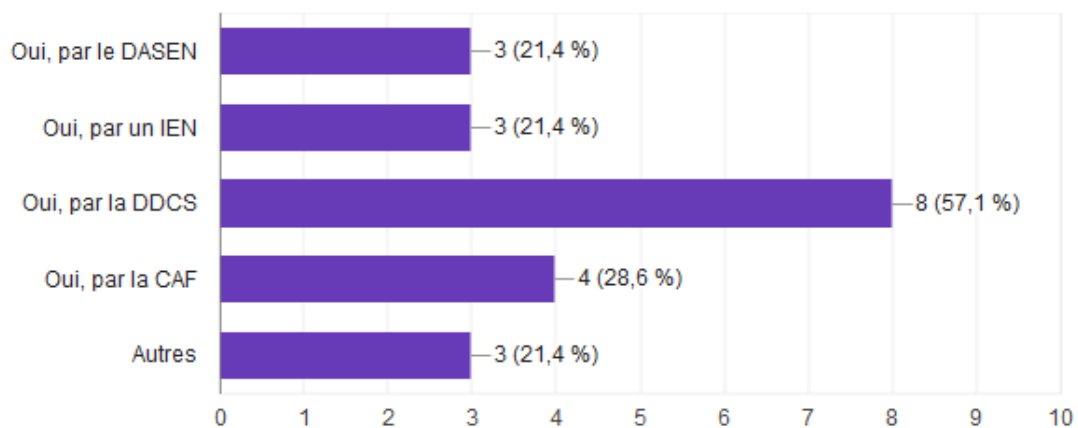
Un questionnaire (Google Forms) a été envoyé par newsletter. Il est disponible encore à cette adresse : <https://goo.gl/forms/gQsHK3uZ5KUEzDQx1>. A la date du CA, 14 villes ont répondu.

Nous allons essayer de faire plus de questionnaires de ce type pour avoir un panorama des actions de villes sur différents sujets d'actualité.

Voici un rapide résumé des réponses aux questions :

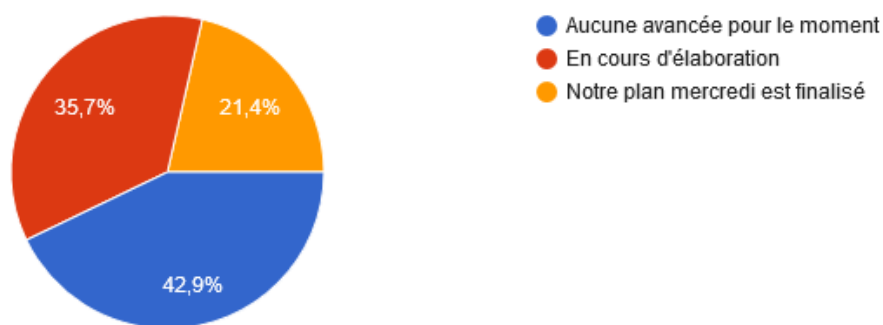
### Avez-vous été contacté par les services de l'État en ce qui concerne la mise en place de votre Plan Mercredi ?

14 réponses



### Où en êtes-vous dans la mise en place du Plan Mercredi?

14 réponses



### En quelques lignes, pouvez-vous nous indiquer votre calendrier prévisionnel de mise en place du Plan Mercredi ?

Tendance assez claire entre communes à 4 jours et celles à 4,5 jours.

- **Les villes qui restent à 4,5 jours** ne savent pas si elles vont faire un plan mercredi (sauf une commune qui a fait un plan Mercredi (St-Jean) (Etude d'opportunité notamment sur le fait que le plan mercredi ne finance que les heures nouvelles)
- **Les villes à 4 jours** ont un calendrier prévu plus ou moins avancé (rentrée 2019 pour certains)

## En quelques lignes, quels sont les problèmes rencontrés dans la mise en place de ce Plan mercredi ? (Quelques réponses des communes)

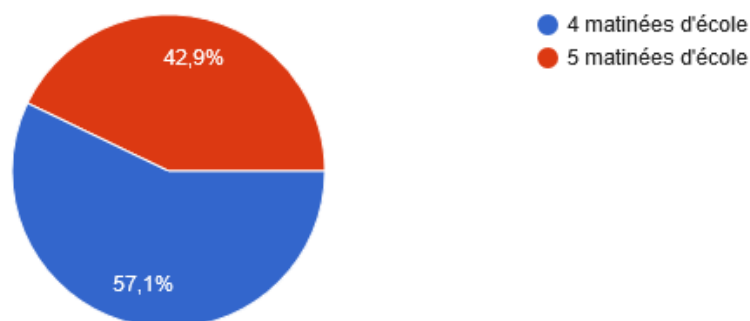
- **Problèmes de financement et peu de visibilité sur les moyens**, aucune visibilité sur le financement pour les communes restant à 4,5 jours et ayant déjà un PEDT (quelle plus-value pour ces dernières ?).
- La complexité réside principalement dans la **pluralité des opérateurs en charge des ALSH ou des activités sportives** sur le territoire. Difficulté à bien définir la cohérence entre temps scolaires et périscolaires (quelques tensions existent). Outre l'ouverture des accueils de loisirs, difficile de développer des actions sur le mercredi matin
- **Calendrier contraignant**, parution des textes pendant l'été ainsi que le flou concernant les modalités de financement par la CAF.

## En quelques lignes, quels sont les partenaires et les contenus envisagés dans la mise en place de ce Plan mercredi ?

- CAF, DASEN (EN), LEJS, DDCS, associations du territoire et celles qui organisent les ALSH (valorisation des compétences des animateurs), parents d'élèves, services municipaux et aggro.
- S'efforcer de maintenir l'offre au plan qualitatif telle qu'imaginée dans le cadre de la réforme scolaire précédente autour de l'idée de Loisirs Éducatifs (en remplacement des terminologies TAP ou NAP peu parlantes pour les familles).

## A la rentrée de septembre 2018, quelle est votre organisation du temps scolaire ?

14 réponses



Sur les retours, il y a des grosses incertitudes sur les heures qui peuvent être financées par les CAF. Danielle Valéro explique que la CAF lui a expliqué que si elle voulait mettre en place la gratuité pour ses activités périscolaires, elle ne toucherait pas les financements. C'est une question importante que la CNAF doit résoudre car pour l'instant, la seule possibilité est de faire des tarifs dégressifs.

## Audition FANNY ANOR (conseillère spéciale au cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale)

EN préambule, les élus du RFVE regrettent que les associations d'élus ne soient pas assez concertés dans la politique du Ministère de l'Éducation nationale.

Fanny Anor explique qu'il faut arriver à plus travailler ensemble. C'est pour cela qu'elle est présente aujourd'hui, notamment pour faire remonter les questionnements des territoires (sur le projet de loi Blanquer par exemple).

#### Plan mercredi :

Constat que les CAF n'ont pas forcément les mêmes approches. Que le lien DASEN – CAF ne se fait correctement ; La question de la spécificité des villes à 4,5 jours avec les nouvelles heures (qu'est-ce qu'une nouvelle heure ?) + la question de gratuité pour pouvoir financer des financements de la CAF.

#### Réponses de Fanny Anor :

- Il n'y a pas eu d'instruction nationale de la CNAF aux CAF locales pour l'instant. Le MEN va faire le lien avec la DDCS et les DASEN pour avoir un discours commun. Il n'y a pas d'ambiguïté pour le MEN mais l'info n'a peut-être pas été bien transmise au niveau local. Sur les nouvelles heures, pour les communes à 4 jours qui n'avaient pas bonifiés ces heures dans un CEJ, c'est totalement éligible (pour l'intégralité de la journée). 40% des villes à 4 jours en 2017 avaient déjà renégociés leurs CEJ, donc pour elles, ce n'est pas possible d'avoir deux fois des heures bonifiées. Pour les communes qui sont repassées à 4 jours à la rentrée 2018, toutes les heures du mercredi sont éligibles, y compris l'après-midi.
- Pour les villes à 4,5 jours, c'est plus difficile, car c'est sur la base de nouvelles heures ou de modifications, d'activités proposées. Mais Fanny Anor avoue qu'il faut clarifier.
- **Sur la gratuité, Fanny Anor annonce que c'est possible.** Elle va faire remonter cela aux CAF. C'est soit gratuité, soit tarification sociale.

Dans les villes présentes, seule Toulouse a signé une annexe à son PEDT pour le Plan Mercredi.

**Il y aura une rétroactivité (à partir du 1<sup>er</sup> septembre) sur les financements Plan Mercredi mais uniquement si c'est signé avant la date limite de signature d'un plan mercredi à savoir : le 31 décembre 2018.**

#### Dispositifs Devoirs Faits :

Fanny Anor indique que le MEN va organiser des échanges intenses avec les réseaux d'élus pour trouver une solution qui vise à atteindre l'objectif : proposer gratuitement une aide aux devoirs à tous les enfants après l'école. 650% des mairies finançant déjà une aide aux devoirs (études surveillées). Le coût estimé est de 300 millions d'euros par an et l'Etat mais ce n'est pas inscrit au budget 2019. L'enjeu est de trouver un dispositif qui s'applique partout.

Les élus présents rappellent qu'il faut vraiment concerter les enseignants et clarifier la notion de devoir. **S'il y a un groupe de travail sur DEVOIRS FAITS : Richard Merra et Danielle Valéro sont intéressés.**

#### Projet de Loi pour une Ecole de la confiance

Damien Berthilier rappelle dans un premier temps l'interrogation sur les modifications du CNESCO et des ESPE. Il poursuit en expliquant que la mesure sur le contrôle de l'instruction à domicile va dans le sens de la position du RFVE.

#### Réponses de Fanny Anor :

- Sur le CNESCO, il n'y a pas de volonté de le faire disparaître. Le MEN travaille avec la présidente Nathalie Mons pour savoir ce qu'elle va faire ensuite avec ses équipes du CNESCO. **La volonté est de la faire évoluer aussi pour évaluer les établissements.** Sur ce sujet, il y a une mission confiée à l'inspecteur (IGAENR) Thierry Bossard. Mais les missions assurées par le CNESCO aujourd'hui ne seront pas abandonnées.

- Sur les ESPE, il y a une réflexion sur une réforme de la gouvernance. La volonté du MEN est qu'il soit plus présent dans le recrutement du directeur de ce nouvel établissement. Sur le nom (INSP), ce n'est pas figé, il est possible d'ajouter la notion d'éducation (INSPE ?)
- Sur l'instruction à domicile, les parlementaires auront aussi des choses à dire. Il y a une mission qui a été menée par les députées Pau-Angevin et Brugnera avec des positions très intéressantes. Il faut mieux contrôler l'instruction à domicile et qu'est-ce que l'on regarde au niveau pédagogie pour les 3-6 ans.

### **Scolarisation moins de 3 ans :**

Les élus ont découvert cette mesure la veille des Assises de la maternelle. Sur le principe, le RFVE est pour la scolarisation dès le plus jeune âge.

En revanche, le problème vient du surcoût pour l'Etat et pour les collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne les établissements privés.

**Fanny Anor explique que pour l'instant, ce surcoût est évalué à 80M€ (40M€ pour le privé et 40M€ pour le public mais principalement pour les DOM-TOM).**

Damien Berthilier explique que 40M€ pour scolariser des enfants en plus (comme cela sera le cas dans le DOM-TOM) cela est très bien. Cependant, pour le privé, il n'y aura pas plus de scolarisation et c'est cela qui dérange le RFVE. De plus, ce surcoût de financement pour les maternelles privées n'ira peut-être pas forcément pour la maternelle car les OGEC peuvent financer tous les degrés avec ces subventions. Par ailleurs, la question du calcul du forfait et notamment le différentiel pour les maternelles privées pose problème. Il risque d'y avoir un mouvement massif de négociation des OGEC. Le RFVE souhaiterait que ce soit une opportunité de redéfinir le forfait communal pour les écoles privées et ainsi repenser la loi Debré datant de 1959...

Fanny Anor annonce que cette loi Blanquer sera mise en débat à partir de janvier 2019 pour une application à la rentrée de septembre 2019 (procédure d'urgence avec vote en mai-juin 2019). A cela, les élus présents se demandent comment intégrer ces dépenses supplémentaires dans le budget 2019 qui est en cours de négociation... Il est rappelé qu'en Bretagne, il y a parfois plus de 50% d'élèves dans le privé, ce qui va être très difficile budgétairement. Les écoles privées en Bretagne pourraient se retrouver donc avec plus d'argent public que les écoles publiques !!!

Fanny Anor rappelle que cette proposition a toujours été portée par la gauche ces 50 dernières années mais que cela n'a pas été fait pour quelques dizaines de millions d'euros.

Sur la question de la compensation, cela prendra en compte aussi les enfants qui rentreront dans le public. L'annonce est faite que **l'Etat va payer la part de compensation pour les communes qui n'ont pas de convention sur les maternelles.**

**Les villes qui ont déjà mis en place une aide pour les maternelles, il n'y aura pas de compensation, car selon elle, elles devraient déjà payer l'intégralité du forfait communal pour les écoles privées. Les conventions actuelles seraient illégales et ne représente pas de charges nouvelles pour le cabinet du ministre et c'est pour cela que l'Etat ne peut pas les compenser...** Elle pense que les OGEC ne vont pas attaquer.

Cela risque de rallumer la guerre scolaire ! Forcément cela va pénaliser l'école publique car beaucoup de communes ont déjà fait le choix d'aider un peu les maternelles privées sous contrat.

Toucher à cette loi de 1957 c'est comme toucher à la loi de 1905 et cela risque de bousculer des équilibres fragiles au niveau locales. Il faut que le ministre le mesure. Il faudra que nous fassions le lien avec les députés et sénateurs avant et pendant le débat au Parlement.

Nicole Dreyer demande si cela va toucher les jardins d'enfants qui accueillent les enfants jusqu'à 4 ans. Est-ce qu'ils sont considérés comme scolarisés ? Alors que ce n'est pas un format type « école » alors qu'ils sont agréés et qu'ils ont une portée éducative.

Fanny Anor rappelle que cette loi touche l'instruction à 3 ans et non pas la scolarisation à 3 ans. Il y aura donc une offre CNED dès 3 ans mise en place pour ceux qui souhaitent faire l'école à domicile.

### **Education prioritaire :**

Pour Fanny Anor, des annonces seront faites en juin-juillet 2019 pour la rentrée 2020. Ariane Azéma et Pierre Mathiot sont missionnées sur ce sujet et devraient prendre contact avec les associations d'élus rapidement.

Sur les cités éducatives, il y a une liste de 60 sites ciblés par le CGET. Il devrait y avoir une présentation début novembre.

Pour finir, Fanny Anor rappelle qu'il n'y aura plus que 13 académies à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (annonce du ministre en décembre normalement).

**Enfin, nous indiquons à Fanny Anor que nous faisons nos rencontres nationales à Toulouse les 6 et 7 février 2019 et que le Ministre sera invité.**

## Préparation des Rencontres Nationales des Villes Educatrices de Toulouse

Marion Lalane de Laubadère rappelle les dates (6 et 7 février 2019) et que cela se passera à l'Espace Vanel (à côté de la gare, au-dessus de la médiathèque). Le thème est donc sur LES REUSSITES EDUCATIVES.

Planning prévisionnel :

- **Mercredi après-midi** : Assemblée générale du RFVE (réservée aux villes adhérentes)
- **Mercredi soir** : Conférence inaugurale (prise de hauteur sur le sujet) → *François DUBET ?*
- **Jedi matin** : Table-ronde (3-4 intervenants d'horizon différents (élu, universitaire, fonctionnaire, etc.) → *Olivier Noblecourt ? Eric Charbonnier (OCDE), Marie-Christine TOCZEK-CAPELLE (CNESCO) ?, Etienne BUTZBACH*
- **Jedi après-midi** : Ateliers pratiques (expériences concrètes des territoires)

### **Propositions d'ateliers par la ville de Toulouse :**

- Accompagnement à la parentalité (parlement éducatif), rencontres élus/parents, ouverture de l'école aux parents
- Lien avec acteurs éducatifs (coéducation), initiatives autour de la violence, sur le langage, transition entre les différents temps (maternelle/élémentaire/collège)
- Les moyens de la réussite éducative (« Dispositif parenthèse », numérique, handicap, dispositif PRE)
- Les dispositifs de réussites éducative toulousain (pas uniquement sur les QPV) ?
- Place des jeunes dans la construction de leurs parcours.

Proposition d'atelier par Nicole Dreyer : Atelier sur les tout Petits (accueil des mois de 3 ans et la transition avec l'école) et ainsi faire le lien avec les rapports du HCFEA et et la dernière stratégie sur la parentalité 2018/2022.

Les membres du RFVE seront mobilisées et ne doivent pas hésiter à faire remonter des noms de personnes pouvant intervenir ou des projets locaux intéressants sur cette thématique.

Un sujet qui pourrait être intéressant à savoir la relation entre nos politiques municipales et les résultats scolaires. Cela permettrait de réinterroger aussi la question de co-éducation et l'idée qui est de dire qu'il y a une addition mécanique de l'action de l'école, de l'action des villes et de l'action des parents. Sur ce sujet, la réussite scolaire est souvent la seule porte d'entrée malheureusement et il faut réinterroger cela. Le nom de **Julien Netter** (Maître de Conférences en Sciences de l'éducation à l'Université Paris 8) est proposé par Richard Merra qui l'a fait venir lors d'un débat à Gennevilliers.

Quelques autres noms d'intervenants sont aussi proposés :

- Frédéric Jésus (PRISME)
- Claude Martin (plus sur la parentalité, Université Rennes)
- Benoît Falaize (historien, formateur pendant plus de 15 ans à l'IUFM de Versailles puis à l'ESPE de l'Université de Cergy-Pontoise)

Déplacement d'Etienne Prud'homme le 6 novembre à Toulouse pour rencontrer l'équipe sur place et voir les lieux.

## Points de communication & Plan numérique éducatif (retour sur les annonces du ministre et sur le comité des partenaires)

### **Site Internet et com interne:**

Notre site internet va évoluer de fait car le logiciel que nous utilisons va disparaître début 2019 (Adobe Muse). Nous allons donc passer sur un format Wordpress (open source). Nous allons faire des prémaquettes dans quelques semaines pour reprendre le site et le rendre plus lisible et visible. Anna Angeli, Nicolas Le Scanff (graphiste) et Etienne vont se voir rapidement pour faire le point sur ce sujet. Sur l'outil Sarbacane (envoi massif d'information comme les newsletters), nous allons le faire de plus en plus et il est demandé d'avoir plus de témoignages des communes pour les newsletters.

Il y a aussi la proposition de la mise en place d'un groupe WhatsApp au sein du CA.

### **Numérique éducatif :**

Annonces du ministre Blanquer lors de Ludovia en Août (<http://urlz.fr/81Gk>), alors que le comité des partenaires n'a jamais été auditionné...

Avec la nomination de Jean-Marc Merriault, il y a la garantie de travailler sur une approche cohérente, et pas seulement technique, qui prend en compte pas uniquement l'école et qui amène quelques garanties. Il va y avoir un gros travail sur les données des élèves (transport, cantine, scolaire, périscolaire, etc.). Gilles Braun (ancien conseiller de Vincent Peillon) a été nommé Délégué à la Protection des Données (DPD). Il y aura des DPD (en soutien des Délégations Académiques au Numérique Éducatif (DANE)) dans les 13 académies. Il y aura un code de conduite obligatoire sur la pratique du numérique pour les enseignants (construit avec les collectivités normalement).

Sur le Plan Tablette de 2015 (sous Hollande), il va y avoir un rapport de la Cour des Comptes, mais il n'y a plus de financements nouveaux. En revanche, il va y avoir un Plan Ecole Rurale (pour les villages de moins de 2000 habitants).

Création d'une plateforme « Etincelles » = Banque de ressources pour les enseignants et élèves.

Pour 2019, il faut que nous soyons actifs dans les comités des partenaires territoriaux.



# Agenda

## AGENDA :

- Groupe territorial Grand Est (19 et 20 novembre (avec Conférence de Catherine Gueguen)
- Groupe territorial Grand Ouest (21 novembre (pdt **salon des maires**)
- Groupe territorial Sud-Est (28 novembre matin ?)
- Congrès de l'ANDEV (28 au 30 novembre) à St-Etienne
- 30 ans rue de l'avenir (17 et 18 octobre à Montreuil et Paris)
- Journée ORTEJ sur les 4,5 jours (12 novembre)
- Journée d'étude FNESER (23 novembre au salon des maires)
- Salon Educatec (21, 22 , 23 novembre 201)
- Salon des Maires (du 19 au 22 novembre 2018)

## Proposition de caler les dates des prochains CA sur les réunions de France Urbaine (voir dates ci-dessous)

- *Mercredi 5 décembre 2018 à 14h30 à l'Assemblée nationale (126 rue de l'université, 75007 Paris)*
- *Mercredi 6 février 2019 à 14h30 dans les locaux de France urbaine (22 rue Joubert, 75009 Paris)*
- *Mercredi 3 avril 2019 à 14H30 dans les locaux de France urbaine (22 rue Joubert, 75009 Paris)*
- *Mercredi 22 mai 2019 à 14h30 dans les locaux de France urbaine (22 rue Joubert, 75009 Paris)*

**Le prochain CA élargie du RFVE aura lieu le mercredi 5 décembre 2018 (9h30 – 12h30) à l'Hôtel de ville de Paris (suivi par le GT Petite Enfance à 14h)**